

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/06-362-122 du 18/09/06

PRIX DES DROITS DE L'HOMME - RENE CASSIN 2006-2007

Destinataires : Etablissements du second degré publics et privés sous contrat (Collèges, LP, EREA, Lycées)

Affaire suivie par : Cécile HORDERN - Tél : 04 42 95 29 75 - Fax : 04 42 95 29 71

J'attire votre attention sur le Prix des droits de l'homme –René Cassin 2006-2007 dont l'organisation est parue au BO n° 30 du 27 juillet 2006.

Ce concours, créé en 1988, permet aux élèves de collèges et de lycées de mener une réflexion sur un thème relatif aux **Droits de l'homme**.

Cette opération constitue un des vecteurs privilégiés de l'apprentissage de la citoyenneté.

Il est **ouvert**, à tous les **élèves** de collèges, de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels des établissements publics et privés sous contrat et des établissements français à l'étranger.

Ce prix récompense deux types d'engagement en faveur des droits de l'homme :

Premier volet : Le prix relatif au thème annuel récompense une production d'un groupe d'élèves réalisé sous la forme d'un dossier collectif dont la présentation peut être très diverse (mémoire, CD-ROM, site Internet, panneaux d'exposition, etc...) élaboré si possible dans le cadre d'un projet éducatif dans le projet d'établissement.

Le thème choisi pour l'année 2006-2007 est le suivant : **"Egalité des chances "**

Second volet : Le prix spécial se rapportant aux droits de l'homme en général qui distingue tout projet d'établissement s'inscrivant dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre effective des droits de l'homme. Le caractère collectif de la démarche ainsi que la dimension éducative du projet, devront être mis en évidence. Les modalités ne sont pas limitatives.

Le prix des droits de l'homme- René Cassin est décerné par un jury national lors d'une cérémonie organisée autour de la période du 10 décembre, date anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Commission nationale consultative des droits de l'homme(CNCDH) favoriseront la diffusion des travaux les plus remarquables, contribuant ainsi à la vocation pédagogique et au rayonnement du prix auprès du public le plus large.

Les travaux devront être envoyés entre le **23 et le 28 avril 2007** au Rectorat - Service Vie Scolaire.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.